

# R (03)

## Rodis

JOURNAL OF MEDIEVAL  
AND POSTMEDIEVAL  
ARCHAEOLOGY

### La casa urbana al nord-est de la Mediterrània en època medieval i moderna

The urban house in the  
north-eastern Mediterranean  
in Medieval Age and  
Early Modern Period



## CR

Universitat de Girona  
Càtedra Roses d'Arqueologia  
i Patrimoni Arqueològic

Ajuntament de Roses  
www.roses.cat

Fundació Girona  
Regió de Coneixement  
Universitat de Girona  
Ajuntament de Girona  
Consell Social de la URG  
Cançons de Comerç

[www.documentauniversitaria.media/rodís](http://www.documentauniversitaria.media/rodís)

Rodis. Journal of Medieval and Post-Medieval Archaeology - 03

© Material editorial i organització / [Editorial material and organization](#):  
Universitat de Girona, Càtedra Roses d'Arqueologia i Patrimoni Arqueològic

© Continguts i figures / [Content and figures](#): els autors / [the authors](#)

© Il·lustració de la coberta / [Cover illustration](#): Jordi Sagrera

Equip editorial, objectius de la revista i instruccions per als autors i política editorial / [Editorial team, magazine objectives and instructions for authors and editorial policy](#):  
[www.documentauniversitaria.media/rodis](http://www.documentauniversitaria.media/rodis)

Contacte / [Contact](#):

Càtedra Roses d'Arqueologia i Patrimoni Arqueològic  
[cat.rosesarqueologia@udg.edu](mailto:cat.rosesarqueologia@udg.edu)

Universitat de Girona  
Plaça Ferrater Mora, 1  
17071 Girona  
Tel. 972 45 82 90

ISSN: 2604-6679

DOI: [10.33115/a/26046679/3](https://doi.org/10.33115/a/26046679/3)

# ÍNDEX / INDEX

## Presentació

Presentation

7

Josep Burch

## DOSSIER

### LA CASA URBANA AL NORD-EST DE LA MEDITERRÀNIA EN ÈPOCA MEDIEVAL I MODERNA

THE URBAN HOUSE IN THE NORTH-EASTERN  
MEDITERRANEAN IN MEDIEVAL AGE AND EARLY  
MODERN PERIOD

#### Pour une archéologie comparée de la maison urbaine dans le Grand Sud

For a comparative archeology of the urban house in Grand Sud

11

Florence Journot

#### La modulació urbana a l'exemple baixmedieval de Roses.

##### El prototip de casa

Urban expansion modulation of Roses in the Late Medieval Period.

The house prototype

35

Anna Maria Puig i Griessenberger

#### Maisons urbaines à Perpignan dans les lotissements du XIII<sup>e</sup> siècle

Urban dwellings in Perpignan's thirteenth century housing developments

57

Isabelle Rémy, Aymat Catafau

#### Dos exemples d'urbanisme medieval a Catalunya: l'Esquerda de Roda de Ter (Osona) i Santa Creu de Rodes al Port de la Selva (Alt Empordà)

Two examples of Medieval URBANISM in Catalonia: Esquerda de Roda de  
Ter (Osona) and Santa Creu de Rodes in Port de la Selva (Alt Empordà)

85

Imma Ollich i Castanyer, Montse Mataró i Pladelasala, Anna Maria Puig i Griessenberger

**La casa medieval a Girona**  
The medieval house in Girona 119

---

Jordi Sagrera Aradilla

**Le dimore medievali dell'emilia occidentale**  
The medieval mansions of western emilia 147

---

Federico Zoni

**Habitar Barcelona, habitar el Born en època medieval i moderna.**  
**Notes sobre arquitectura domèstica històrica**  
Inhabiting Barcelona, inhabiting El Born in Medieval and Modern times.  
Notes on historic domestic architecture 175

---

Reinald González, Carme Miró

## VARIA

**A la recerca de l'antiga «Rhode». Dels primers treballs a l'adquisició  
de la Ciutadella per part de l'Ajuntament**  
In search of the ancient «Rhode». From the first works until the acquisition  
of the Citadel by the Town Council 207

---

Josep Maria Nolla i Brufau

**DOSSIER****LA CASA URBANA AL NORD-EST DE LA MEDITERRÀNIA EN ÈPOCA  
MEDIÉVAL I MODERNA**THE URBAN HOUSE IN THE NORTH-EASTERN MEDITERRANEAN IN  
MEDIÉVAL AGE AND EARLY MODERN PERIOD

Pages	Received date	Acceptance date
57-84	2020-09-09	2020-10-14

**MAISONS URBAINES À  
PERPIGNAN DANS LES  
LOTISSEMENTS DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE**URBAN DWELLINGS IN PERPIGNAN'S THIRTEENTH CENTURY  
HOUSING DEVELOPMENTS

DOI: 10.33115/a/26046679/3\_3

**Isabelle Rémy**

Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

**Aymat Catafau**

Université de Perpignan - Via Domitia, CRESEM, Axe Patrimoines

**Mots-clés :**

Terre massive, lotissement, parcellaire, maison-bloc, densification, juifs

**Keywords**

Massive land, subdivision, plot, block of flats, densification, jews

## Résumé

Trois quartiers fondés au XIII<sup>e</sup> siècle à Perpignan : Saint-Matthieu, Saint-Jacques et La Réal, se caractérisent par leurs élévations en terre crue massive, reconnues par l'archéologie des élévations. L'étude des archives a précisé la chronologie et les modalités de leur construction, depuis l'attribution des terrains à bâtir, en îlots réguliers, jusqu'aux transformations au long des siècles. Le rôle des Templiers et celui du roi dans le lotissement de ces quartiers a été mis en lumière. La connaissance de l'implantation des îlots, des dimensions des maisons, de leur mode de construction et de leur agencement intérieur permet d'approcher la formation de quartiers populaires d'artisans et de néo-urbains, parmi lesquels furent installés les juifs du *call*.

## Abstract

Three districts founded in Perpignan, in the 13th century - Saint-Matthieu, Saint-Jacques and La Réal - are characterized by their huge elevations of massive raw earth, renowned for the archaeology of the elevations. The study of the archives clarified the chronology and the construction methods, from the allocation of building land, in regular blocks, to the transformations throughout the centuries. The role of the Templars and the King in the subdivision of these districts has been highlighted. The knowledge of the location of the islands, the dimensions of the houses, their construction method and their interior layout allows us to get closer to the formation of popular neighbourhoods of artisans and neo-urbanites, among which the Jews of the "call" settled.

# MAISONS URBAINES À PERPIGNAN DANS LES LOTISSEMENTS DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

## Archéologie et textes, visions comparées

Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que les trois quartiers Saint-Mathieu, Saint-Jacques et La Réal de Perpignan, fondés dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, se caractérisent principalement par leurs élévations en terre crue massive constituant les murs latéraux et de fond des maisons. La première opération qui a révélé leur existence s'est déroulée en 2000 rue de l'Anguille, dans le quartier Saint-Jacques (Guyonnet 2001). Depuis, des opérations d'ampleur variable, portant tantôt sur le bâti, tantôt sur le sous-sol, ont permis de compléter progressivement nos connaissances sur l'organisation du parcellaire au sein des trois quartiers médiévaux, sur la mise en œuvre de ces élévations en terre, sur le modèle de la maison qu'accueillaient ces parcelles et, peu à peu, sur leurs aménagements intérieurs.

La description exposée ici de la maison médiévale de Perpignan repose principalement sur les résultats de deux opérations, l'une située dans le quartier Saint-Mathieu et l'autre dans le quartier Saint-Jacques (fig. 1).

Dans la première, le diagnostic portait principalement sur les élévations des seize maisons d'un îlot délimité par les rues de l'Hôpital, du Four-Saint-François, Arago et des Commères, voué à disparaître en raison de son insalubrité.<sup>1</sup> Sept d'entre elles devaient être investies, ce qui impliquait une observation partielle, ciblée, en vue de vérifier l'existence d'un état médiéval. Bien que la sélection ait été réalisée principalement sur des arguments d'accessibilité, et sans envisager une étude plus longue dans la suite du diagnostic, la récolte de nombreuses données a permis d'entériner et de compléter les premières conclusions apportées dans le cadre de l'étude de la rue de l'Anguille. Les résultats issus des élévations ont été complétés par un sondage ouvert dans le rez-de-chaussée de quatre des maisons.

Dans le quartier Saint-Jacques, le projet d'agrandissement de l'hôpital du Saint-Sacrement, à l'emplacement d'un groupe de maisons vétustes situées à l'angle des rues de l'Académie et de Saint-François-de-Paule, a conduit à la réalisation d'un diagnostic portant sur le bâti et le sous-sol (Rémy et al. 2017). Le diagnostic de bâti n'a livré qu'une seule élévation en terre massive, en raison de reconstructions parfois précoces, accomplies toutefois en respectant le découpage initial de l'îlot. En revanche, les sondages opérés dans le sous-sol ont permis de mettre en évidence quelques sols de terre certes rudimentaires, mais bien conservés, sous les sols modernes et contemporains. À l'issue de ce

1 Rémy et al 2003 ; Rémy et al 2009 ; Rémy et al 2014 ; Coll. à paraître.

diagnostic, une fouille a été engagée sur les 1000 m<sup>2</sup> directement concernés par la destruction des maisons en élévation. Ainsi, malgré la reconstruction avérée des maisons et la destruction d'une partie de la stratigraphie, la fouille a-t-elle permis de glaner de nombreuses informations complémentaires sur la mise en œuvre des fondations, des sols et des équipements du rez-de-chaussée de ces maisons médiévales. En outre, ce groupe se trouve dans les limites du *call*, le quartier juif médiéval, ce qui ajoutait l'intérêt de voir en quoi cette situation pouvait influencer sur les grandes lignes du programme architectural de ces lotissements médiévaux, qui se sont précisées peu à peu entre ces deux opérations que dix ans séparent.

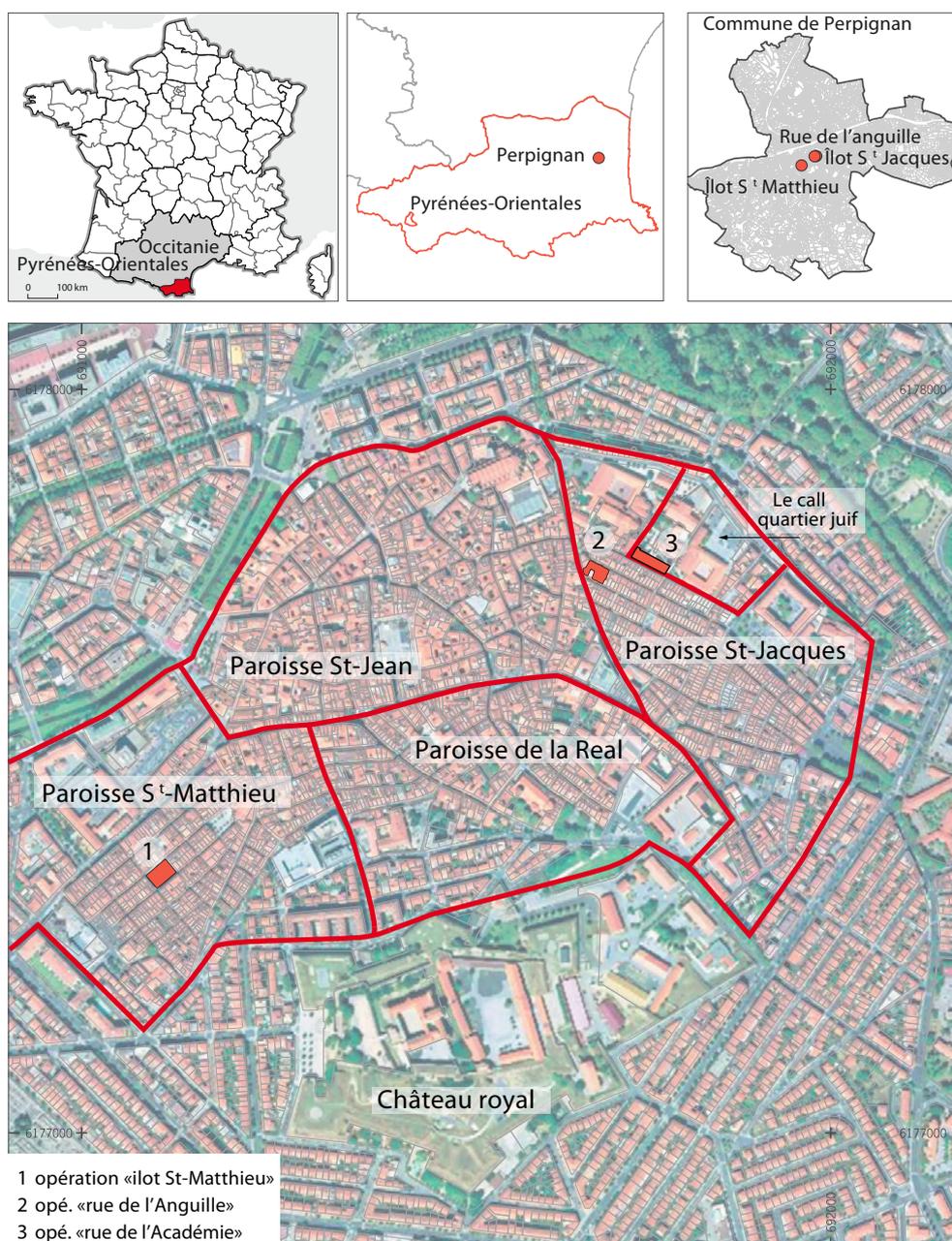


Figure 1 : Les quartiers de Perpignan et la localisation des opérations archéologiques évoquées (crédit : A. Catafau ; infographie : I. Rémy, V. Vaillé ; fonds IGN photographie aérienne 2015, BDortho).

Pour compléter les données archéologiques, nous disposons d'une riche documentation d'archives, conservée aux Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (ADPO). La source la plus remarquable est le *Livre de la Creu*, le très important cartulaire du Temple, où ont été copiés les actes de concession de terrains à bâtir d'un lotissement qui a donné naissance à la paroisse Saint-Mathieu.<sup>2</sup>

Pour la colline Saint-Jacques, et particulièrement le quartier juif qui s'y trouve, le *call*, de nombreux documents sont conservés dans les registres de la procuration royale, pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et dans les manuels des notaires des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.<sup>3</sup> On y trouve des actes officiels de promotion du peuplement de la colline, ainsi que des contrats ou des accords offrant des informations détaillées sur la disposition et l'aménagement intérieur des maisons, leur subdivision ou leur regroupement.

## L'EXEMPLE DE SAINT-MATTHIEU COMME MODÈLE TYPE DU PROGRAMME URBAIN (2<sup>e</sup> MOITIÉ DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

De manière assez générale, le cadastre napoléonien présente une image assez fiable de l'organisation dans les trois quartiers médiévaux. Malgré les évolutions ultérieures, ces trois quartiers conservent encore la trame dessinée par les rues qui délimitent des îlots ensuite découpés en parcelles adossées. Ce découpage planifié pouvait a priori être réalisé sans grande contrainte dans le quartier Saint-Mathieu, puisque le terrain assez plat s'y prêtait bien. Pour le quartier Saint-Jacques, la topographie en pente n'a finalement pas été une contrainte, grâce à un grand travail préparatoire qui se manifeste notamment par une intervention de décaissement préalable à l'arpentage du terrain à lotir.<sup>4</sup> Ce travail peut être présumé assez important, puisque les maisons sont, et c'est le cas dans les deux secteurs d'intervention, toutes posées directement sur le substrat mis à nu, effaçant ainsi toute trace d'occupation antérieure.

Si le cadastre permet de voir le découpage général, les textes du Moyen Âge décrivent le processus de lotissement du futur quartier Saint-Mathieu de manière très complète. Ce quartier a été bâti sur initiative des Templiers, qui achètent ces

2 Le cartulaire du Temple est conservé aux ADPO sous la cote Hp191, et certains des actes originaux sur parchemin dans la liasse Hp188. L'édition et l'étude de la totalité des actes du fonds des Templiers a été réalisée par Rodrigue Tréton, 2010.

3 ADPO, séries B et 3E1. Voir ci-dessous quelques-unes des cotes utilisées. Plusieurs références sont tirées du Cartulaire roussillonnais (CR) de Julien-Bernard Alart, conservé à la Médiathèque de Perpignan, sous le nom de *Cartulaire Roussillonnais*, ms 107, et entièrement numérisé sur le site de la Médiathèque. Elles ont été utilisées dans Catafau, Fontaine, 2018.

4 Nous n'avons pas trouvé de documents mentionnant cette étape de préparation du terrain pour le quartier Saint-Jacques, mais d'importants travaux de terrassement et d'ouverture de rues et de places ont fait l'objet d'actes notariés enregistrés dans les manuels royaux du début du XIV<sup>e</sup> siècle, pour le quartier La Réal, sur la colline qui porte le château royal et dont la partie supérieure fut mise en construction quelques décennies après les premières opérations de lotissement des quartiers Saint-Mathieu et Saint-Jacques. Ces documents ont été présentés lors d'une communication, réunissant Émilie Léal (Inrap) et les auteurs de ce texte (Aymat Catafau, Isabelle Rémy), dans le cadre de la 5<sup>e</sup> Journée d'Échanges sur la construction en terre crue, École d'architecture de Montpellier, octobre 2019, en cours de publication.

terrains à partir de 1210, le long de l'ancien chemin qui mène hors de l'enceinte des murs de la ville. Ils commencent à céder des terrains à bâtir à partir de 1241 jusqu'en 1282, en plusieurs phases. La population est constituée des néo-urbains originaires des villages voisins, principalement artisans du textile ou des métiers de bouche, charretiers, transporteurs.

Le premier îlot loti, au printemps 1241, comprend onze parcelles, et mesure 80 m sur 20 m de largeur. Les parcelles attribuées sont d'une longueur uniforme de 20 m. Les preneurs ont pour obligation, au risque de se voir retirer la terre concédée, de construire « une ou des maisons » dans les deux ans qui suivent l'acte. C'est seulement par la suite que leur longueur est partagée en deux, peut-être par la construction de maisons adossées, sur des parcelles réduites à environ 10 m de profondeur. Cela est perceptible dès l'année suivant la concession des parcelles du premier îlot. En effet, pour deux parcelles mitoyennes, chacune large de 7,50 m et longue de 20 m, attribuées à deux tenanciers en mars et avril 1241, les deux preneurs passent un contrat supplémentaire avec les Templiers, le 2 mars 1242, pour « l'augmentation » qu'ils ont réalisée à l'extrémité de leur parcelle.

Dans les actes établis par le Temple, l'unité de mesure de longueur et de superficie est basée sur la dimension de la poutre porteuse, le *monall*, long de 5 m environ. Les baux d'origine décrivent des parcelles larges parfois d'une *monallata* soit 5 m, plus souvent d'une et demie ou deux *monallatas*, soit 7,50 m ou 10 m, et toujours de quatre *monallatas* de profondeur (20 m), correspondant à la profondeur totale de l'îlot. Ces parcelles mesurent donc, selon les actes écrits, de quatre à huit *monallatas* carrées, quatre à huit fois 25 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire 100 à 200 m<sup>2</sup> au sol. Mais, comme on le voit au travers de certains actes, et comme cela se vérifie par l'étude des élévations, ces parcelles furent ensuite (parfois très tôt) partagées et leur longueur réduite à environ 10 m, leur superficie étant alors divisée par deux.

## Un découpage parcellaire régulier

L'îlot étudié du quartier Saint-Matthieu a subi quelques modifications durant la période moderne, que le cadastre napoléonien représente déjà (fig. 2). La lecture des indices significatifs dans les élévations en terre a parfois permis de restituer l'implantation originelle des zones qui ont été remaniées. C'est le cas de la partie nord de l'îlot, pour lequel il est possible de restituer quatre parcelles adossées deux à deux et sensiblement de même module. L'angle sud-est a livré des informations plus confuses. Cependant, par comparaison avec les îlots voisins mais aussi par déduction, si l'on tient compte de l'organisation générale, il est possible de restituer quatorze parcelles de 10 m et 10,50 m de longueur pour une largeur moyenne de 5 m, occupant un îlot qui mesure 31 m de longueur par 20/21 m de large. La largeur moyenne des parcelles correspond donc en général à une *monallata* (pour une profondeur de deux, et donc une superficie de deux *monallatas* carrées), ce qui est conforme aux textes même si on observe une variabilité moins grande que ceux-ci ne le laissent envisager. Dans le détail toutefois, les élévations médiévales permettent de constater que ces maisons présentent une surface utile (intérieure) variable, leur largeur évoluant entre 3,20 m et presque 6 m. Les écarts observés

peuvent se justifier notamment par l'ordre de construction des maisons, la première possédant l'ensemble de ses murs au sein de sa parcelle tandis que les maisons construites postérieurement peuvent économiser un, deux voire trois des murs en s'appuyant contre les premières édifiées.



Figure 2 : L'ilot de Saint-Mathieu et sa restitution. En photos, les façades sur rue, reconstruites durant les périodes modernes essentiellement, remplacent des façades à pans de bois (crédit : I. Rémy, V. Vaillé ; fonds cadastre.gouv ; crédit photos : I. Rémy).

## Les maisons de lotissement : la maison type médiévale

Des maisons médiévales, seuls les murs mitoyens, qui correspondent aux murs latéraux et de fond, sont conservés. Ils sont toujours édifiés en terre massive : soit en pisé soit selon diverses formules de la bauge. La mise en évidence des pentes de toit et des trous d'encastrement des éléments de planchers aide à préciser l'importance du volume de la maison et son organisation.

En ce qui concerne le plan, les contraintes très fortes imposées par les limites de la parcelle ont conduit à adopter assez généralement l'option de la « maison-bloc » dessinant une barre étroite, perpendiculaire à la rue, et se développant sur toute la parcelle (fig. 3).

Les maisons sont de type « élémentaire ». Les hauteurs des élévations maximales, dans le quartier Saint-Mathieu, se tiennent entre 5,50 m (31 rue du Four-Saint-François) et 9,50 m (15 rue des Commères).

Les planchers/plafonds originels, constitués de solives posés sur des poutres, ne sont généralement pas conservés mais leur emplacement a pu parfois être restitué grâce aux trous d'encastrement rebouchés. Ces indices permettent de reconnaître un découpage en deux niveaux pour les maisons les moins hautes (31 et 35 rue du Four-Saint-François), mais le plus souvent en trois niveaux. La maison disposait ainsi généralement d'un rez-de-chaussée, probablement à usage professionnel,

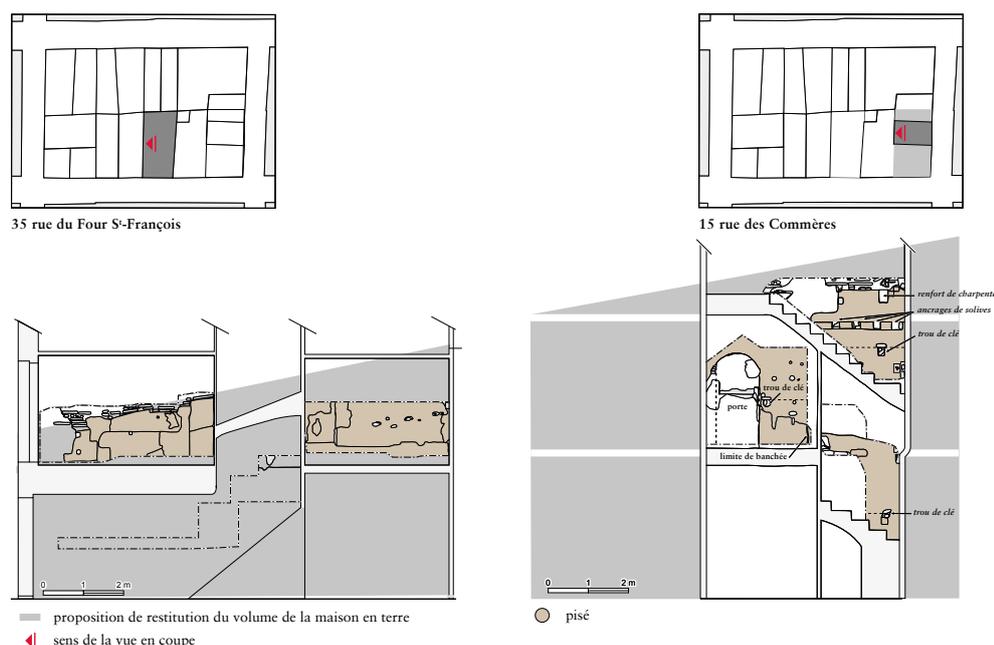


Figure 3 : Plans et élévations de la maison type dans l'îlot Saint-Mathieu. (crédit relevés : I. Rémy, C. Fock-Chow-Tho, infographie : V. Vaillé, J.Cl. Labarussiat).

surmonté d'un étage d'habitation et parfois de combles. La distribution, faute d'indice, pouvait se faire au moyen d'un escalier droit flanqué contre un mur latéral, implanté au revers de la porte d'entrée et desservant chaque étage. Cette configuration est celle qui est le plus souvent observée encore aujourd'hui dans ces maisons.

Il est difficile de savoir comment était organisé chaque étage, dont la superficie frôle les 50 m<sup>2</sup>. Dans une maison sise au 31 rue du Four-Saint-François, une saignée verticale dans un mur latéral a ainsi été interprétée comme un négatif de cloison divisant l'étage en deux pièces. Ce dispositif pouvait être plus généralement exploité mais il est trop fragile pour être bien conservé et trop discret pour être bien observé.

Si le modèle de la maison-bloc qui occupe toute la superficie de la parcelle semble généralisé, deux maisons (33 rue Arago et 31 rue du Four-Saint-François) diagnostiquées sur l'îlot Saint-Mathieu laissent pourtant envisager l'existence d'un état initial de plus petites dimensions (fig. 4). Dans ces deux cas, les murs latéraux livrent une première élévation de faible hauteur et témoignant d'une mise en œuvre différente, éléments qui conduisent à retenir l'hypothèse d'une maison plus courte installée en fond de parcelle et exploitant rapidement les élévations construites tout autour pour s'agrandir sur toute la parcelle. Ce premier état et son évolution sont en concordance avec les premiers textes qui mentionnent, au XIII<sup>e</sup> siècle, une courette (*patuum*) contiguë à certaines maisons.

Le toit est à une seule pente, comprise entre 11 et 15 degrés, orientée vers la rue.

La façade est toujours remplacée durant les périodes moderne ou contemporaine, mais l'hypothèse apportée par François Guyonnet que les maisons étaient dotées de façades à pans de bois est la plus vraisemblable, d'autant plus que Perpignan

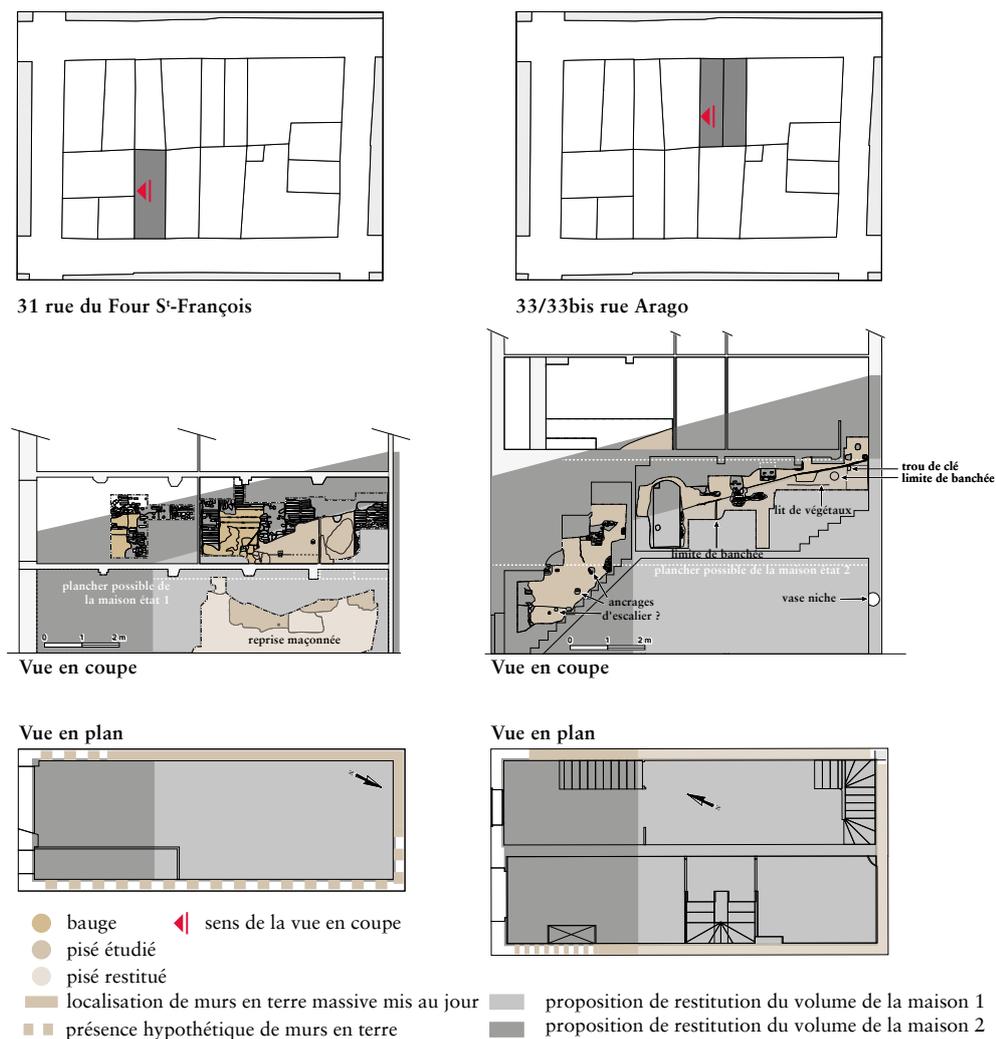


Figure 4 : Deux exemples de maisons plus petites Saint-Mathieu. (crédit : I. Rémy, C. Fock-Chow-Tho, V. Vaillé, J.C.I. Labarussiat).

en possède encore quelques rares exemplaires conservés dans le centre-ville. Depuis, la découverte de mentions écrites, par exemple d'encorbellements en façade faisant office de fermetures, permet de confirmer leur existence.

Dans le quartier Saint-Mathieu, on note l'emploi de la terre selon trois types de mise en œuvre qui sont le pisé, la bauge et la bauge coffrée, qui était en 2003 une formule encore inédite dans ce secteur.

La technique de construction la plus représentée est le pisé (fig. 5). À Saint-Mathieu, sa mise en œuvre respecte les principes techniques généraux sauf dans un cas particulier, où l'on note des lits de damage obliques au lieu de respecter un plan horizontal. Ce procédé, inhabituel dans la pratique du pisé, a servi à constituer des banchées trapézoïdales et a permis ainsi de mettre en forme la ligne de pente du toit.

En ce qui concerne les murs en bauge, les exemples de Saint-Mathieu documentent la famille dans laquelle le matériau est façonné manuellement, sous forme de pains, assemblés directement, sans séchage. Plus marginale, cette

technique a été observée dans trois maisons, leur emploi correspondant à deux cas de figure, qui sont les surélévations et les reprises ponctuelles.



Figure 5 : La mise en œuvre de la terre massive : pisé (1), bauge en lits filants séparés par des lits de tuiles courbes (2), bauge sous forme de pains roulés dans des végétaux (3) employée pour des réparations ponctuelles, et bauge coffrée (4) (crédit : I. Rémy, C. Fock-Chow-Tho, Cl.-A ; de Chazelles).

Une des maisons a soulevé la question récurrente de la mise en œuvre de la bauge au sein d'un coffrage. Le terme de bauge coffrée s'emploie lorsque la terre est trop humide pour être damée et qu'elle est alors disposée au sein d'un coffrage dont la présence est attestée par les stigmates laissées sur la paroi. L'hypothèse est avancée à propos de la partie supérieure du mur latéral de la maison, qui correspond soit à une surélévation, soit à la réalisation dès l'origine de la partie sommitale. Cette partie est montée à partir d'un plan incliné formé par des lits irréguliers de bauge. Sur ce triangle de bauge, les bâtisseurs ont ensuite réalisé une haute assise trapézoïdale en bauge coffrée dont le sommet incliné correspond à la pente du toit.

Les éléments qui concernent les aménagements sont rares et sommaires, ce qui peut être une indication en soi. Dans le quartier Saint-Matthieu, ces premières investigations n'ont pas permis de bien caractériser ces maisons par le biais de leurs équipements. Les sondages opérés dans les sols des rez-de-chaussée ont toutefois révélé des sols rudimentaires, fait d'apports limoneux peu épais, compactés et très légèrement anthropisés. Ils sont posés directement sur le substrat arasé préalablement à la construction des maisons.

Il y a peu de renseignements concernant les baies (fig. 6). Un percement dans la terre, dans le mur latéral de combles, a néanmoins été interprété comme une petite fenêtre, dont l'existence n'est permise que par une hauteur plus importante de cette maison. Une réserve régulière dans un mur latéral a été reconnue

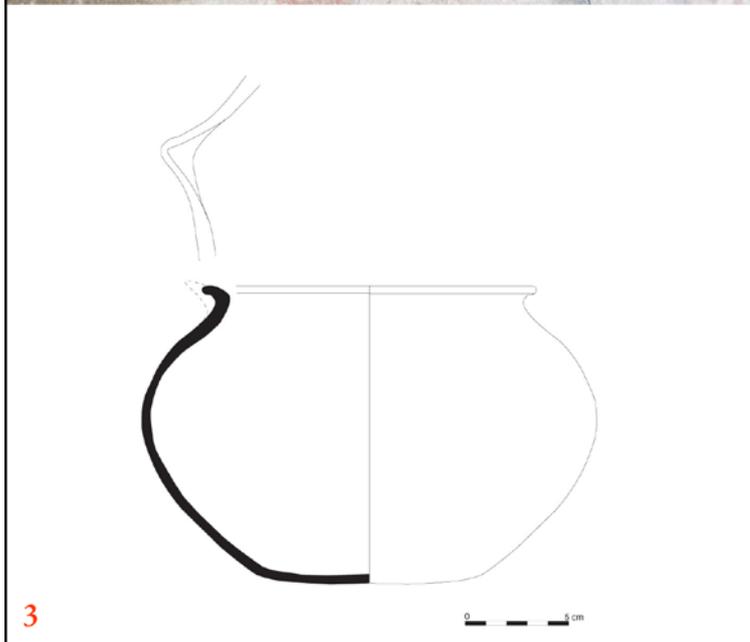
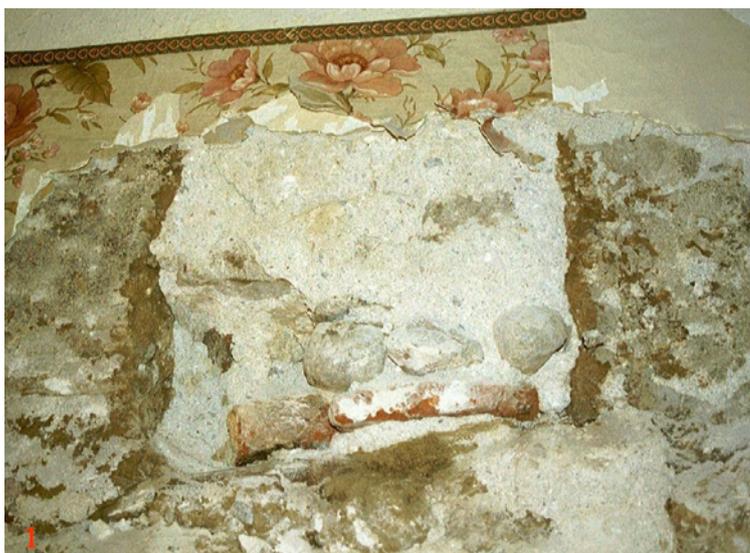


Figure 6 : Les baies :  
Une lucarne dans les  
comble d'une maison  
à Saint-Mathieu (1) et  
une niche réalisée en  
intégrant une marmite  
dans la terre (2 et 3).  
(crédit photo : I. Rémy ;  
infographie ; V. Vaillé).

comme une niche au sol, large d'environ 1 m (31 rue du Four-Saint-François). Enfin, un ouvrage original, faisant sans doute fonction de niche, a été observé dans une pièce de rez-de-chaussée. Cet aménagement est constitué d'une marmite globulaire et assez trapue, positionnée couchée, l'ouverture exposée au droit de la paroi.

## **PARTICULARITÉS DANS LE QUARTIER SAINT-JACQUES : UN PROJET MODIFIÉ LORS DE L'INSTALLATION DES JUIFS ? (MI XIII<sup>e</sup>-MI XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)**

Les informations recueillies pour Saint-Mathieu peuvent être étendues au lotissement Saint-Jacques, en matière de chronologie, d'organisation globale du lotissement, de morphologie des maisons, mais aussi des techniques et matériaux employés, bien que l'on note dans chaque domaine quelques variantes. Certaines semblent pouvoir être imputées à la nécessité d'adaptation de ces maisons à une occupation plus dense du quartier.

Le roi Alphonse, prenant possession du Roussillon en 1172, aurait voulu déplacer la ville sur la colline située à l'est de Perpignan. Il dut y renoncer, mais l'expansion de la capitale roussillonnaise finit malgré tout par gagner cette butte. Le terrain appartenait au roi, et c'est le petit-fils d'Alphonse, Jacques 1<sup>er</sup> le Conquérant, qui en organisa l'occupation. Il déplaça d'abord l'hospice des Lépreux, rejeté plus loin vers l'est, pour installer à leur place les Frères prêcheurs, en 1242. Cette même année eurent lieu les premières concessions de terrains à bâtir et, dès 1243, les juifs de la ville furent incités, par la promesse de dégrèvements de droits de succession, à y établir leurs demeures. Cette incitation devint une obligation en 1251 où tous les juifs de la ville devaient y avoir fait résidence à Noël, sous peine d'amende. La ville devenant à cette époque un centre drapier important, les tisserands s'installent sur la colline et leur corporation est intéressée par l'installation des juifs dans leur voisinage, sans doute comme acteurs du petit crédit indispensable à l'essor économique. En 1317, tous les tisserands de la ville doivent s'établir sur la colline, et obtiennent des aides pour y construire leurs maisons. Appelée successivement « colline de la ville » puis « colline des tisserands », la butte porte dès 1244<sup>5</sup> une nouvelle église, Saint-Jacques, du nom du roi, et devient la « colline Saint-Jacques », première des paroisses périphériques de la ville.

Les juifs y habitent dans un quartier spécifique, le *call*, délimité et fermé, mais la contrainte y est faible car, dès les premières mentions du *call*, vers 1270-1280,

5 C'est Ninon Roques qui a fait la découverte, dans les archives diocésaines de Perpignan, de la copie sur parchemin datée de 1245 d'un testament de 1244 qui mentionne un legs à « l'œuvre de Saint-Jacques du Puig » qui recule de trente ans (!) la date communément admise depuis Louis de Bonnefoy (Bonnefoy 1856) pour la construction de l'église. Le Master qu'elle a entrepris sous la direction de Mme Caroline de Barrau, MCF d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Perpignan, apportera plusieurs autres données originales sur cette église, peu étudiée jusqu'ici. Cette date indique que dans un même mouvement sont entrepris sur la colline de grands chantiers : le couvent des Dominicains, le premier lotissement des tisserands, l'installation des juifs et la construction de la future église paroissiale... un vaste quartier urbain se développe donc là, d'emblée.

on note que plusieurs familles juives possèdent des maisons à l'extérieur de son périmètre. Au plus fort de son expansion, dans les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, la communauté juive comptait plus d'une centaine de familles. L'espace limité au sein du *call* était subdivisé, son occupation densifiée, et la porosité de cet espace avec les rues voisines se confirmait. Il faut attendre les premières persécutions, après la Peste de 1348, et les conversions systématiques du XV<sup>e</sup> siècle pour voir la communauté s'affaiblir numériquement et matériellement, et des espaces libres apparaître dans le bâti dense.

## Un programme respecté pour les premières maisons édifiées mais aussi des textes qui parlent d'un autre modèle

Il n'existe pas pour le lotissement du quartier Saint Jacques une documentation comme pour Saint-Matthieu. Néanmoins, dès les années 1240-1250 commence un processus d'urbanisation vraisemblablement planifié. Le parcellaire s'est lui aussi bien maintenu au fil du temps. Le découpage régulier a été respecté dans ce quartier, alors que le relief plus accidenté du *Puig* aurait pu constituer un obstacle. Les îlots sont pourtant régulièrement agencés, dessinés par les rues perpendiculaires et chaque îlot est découpé en doubles rangées de parcelles adossées, bien que l'on puisse remarquer des îlots souvent plus longs qu'à Saint-Matthieu. Remanié, l'îlot étudié présente une organisation générale restituable grâce à divers éléments (fig. 7). Une rue fossile large de 5 m, masquée sous les terres du jardin de l'hôpital, a permis de déterminer les limites septentrionales de l'îlot. Vers l'ouest, hors emprise, la lecture des plans anciens laisse envisager l'existence d'un passage faisant la transition entre cet îlot d'habitations et l'église conventuelle des Dominicains. Au sein de l'îlot fouillé, divers indices témoignent de la pérennité du parcellaire médiéval en dépit de la reconstruction des maisons durant la période moderne : les fondations médiévales, une élévation en terre massive appartenant à un mur mitoyen entre deux maisons, un segment d'élévation en bauge appartenant à l'axe longitudinal de l'îlot, forment les éléments permettant de restituer un grand îlot d'environ 50 m de longueur pour une largeur de 20 m, qui devait accueillir environ vingt-deux maisons adossées dont seize sont sur l'emprise de fouille.

Sur l'îlot fouillé, la seule élévation mise au jour permet de constater que la terre massive a été aussi employée. Il s'agit d'un mur latéral partagé par deux maisons mitoyennes (fig. 8). Il est édifié sur une grande hauteur en pisé, auquel succède un état en bauge, chaque choix technique documentant une des deux maisons. L'une (la maison 2), édifiée en pisé, dispose ainsi d'une hauteur initiale de 6 m en façade à 8 m au pignon par rapport à l'affleurement du substrat. L'autre (maison 1) est plus haute. Elle reprend l'élévation en pisé prolongée par une surélévation qui porte sa hauteur à 7,60 m en façade et presque 11 m au pignon. Dans la maison 2, un bouchage horizontal en bauge a été expliqué par le démontage du plancher initial qui séparait les deux premiers niveaux.



Figure 7 : L'îlot de Saint-Jacques et la restitution de l'organisation de l'îlot à partir des vestiges conservés (crédit topo : M. Seguin ; infographie : I. Rémy, V. Vaillé).

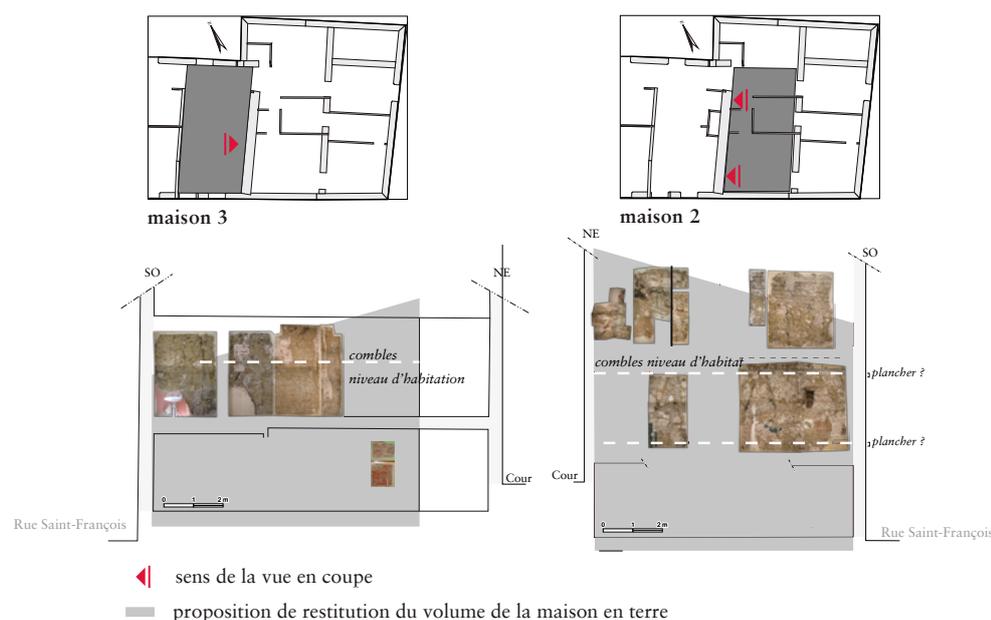


Figure 8 : Le cas classique des maisons 2 et 3 (crédit photomontage : P. Sarazin ; infographie : Chr. Coeuret, V. Vaillé).

Comme pour Saint-Mathieu, aucun aménagement lié au confort n'a été mis en évidence, à l'exception de deux niches jumelles à couverture en arc de cercle dans la maison 3 (fig. 9). Évidemment, il faut considérer que ces niches sont indatables et postérieures à l'édification du mur en pisé. Cette postériorité doit tenir compte de l'ordre de construction des maisons, l'élévation en pisé appartenant à la maison voisine (maison 2), la première édifiée. Mais cet ordre s'explique aussi par des facilités de mise en œuvre puisqu'il est plus simple de créer à posteriori une baie en ouvrant une brèche dans le mur.

Cette fouille, en investissant le sous-sol, a permis de mettre en évidence que les sols des rez-de-chaussée sont le plus souvent en terre (fig. 10). Il ne s'agit pas à proprement parler de sol en terre battue, au matériau sélectionné, mis à décanter, trié et malaxé, mais d'un apport sédimentaire, de nature variée, induré par simple compactage superficiel. Ces sols sont installés à même le substrat, ou bien sur des niveaux peu épais liés à la construction des élévations. Dans certains cas, la mise en évidence d'un niveau compact mais exempt de traces d'occupation conduit à restituer un revêtement disparu, plancher ou calade, qui aurait reposé sur le substrat ou sur des niveaux liés à la construction.

La mise en œuvre de la terre de ces deux maisons ne révèle pas d'originalité. On observe des tendances totalement semblables à celles décrites pour Saint-Mathieu, y compris dans ses traits originaux. Pour l'élévation en pisé, par exemple, on retrouve le même phénomène de mise en place de lits de damage en pente pour réaliser le triangle des combles et donc pour dessiner la pente de toit. L'élévation en bauge, par sa composition particulière, laisse envisager la possibilité que le choix technique, du pisé ou de la bauge, dépend peut-être de la terre qui a été exploitée. Si le matériau pour le pisé est toujours fin, avec de très rares inclusions, celui de la bauge est très grossier, très riche en végétaux, mélangés à la terre mais aussi disposés entre les lits (fig. 11).



Figure 9 : Les deux niches de la maison 3, creusées dans l'élévation en pisé déjà érigée. La niche carrée (2) présente deux états dont le premier est une niche en « cul-de-four » semblable à la niche voisine (1) (crédit : I. Rémy).



Figure 10 : Le sol de terre de la maison 8, caractéristique du type de sol le plus fréquemment rencontré (crédit : I. Rémy).



Figure 11 : La mise en œuvre de la bauge : lits de pains (1) avec nombreux végétaux et vues rapprochées sur le terrain (2) et en labo (3) des fougères englobant les pains (crédit : I. Rémy, I. Figuerrol).

Si l'archéologie montre la pérennité du modèle de la maison de lotissement médiéval, les textes révèlent d'autres aspects de cet urbanisme qui ne sont pas immédiatement perceptibles dans les fouilles. Les exemples tirés des textes évoquent des ruelles, passages et courettes qui compliquent l'image d'un lotissement très régulier. Cependant, ces éléments concernent l'intérieur du quartier juif, du *call*, où l'organisation interne a pu être à la fois plus libre, par rapport au plan directeur préétabli et bien suivi sur le reste de la colline, et plus contraint, du fait de la densité de population variable du quartier juif, tour à tour surpeuplé ou presque abandonné. Beaucoup de maisons du *call* possèdent ainsi des courettes, *patis*, des jardins (*ortus*, *ortellus*), des vergers (*viridarium*) où on trouve des orangers. En 1379 par exemple, le *mas del morer*, est un ensemble de maisons autour d'une cour intérieure, situé dans le *call*. On y accède par une porte qui donne sur une rue. Autour de la cour se trouvent plusieurs maisons où vivent cinq familles, en tout cas cinq foyers, deux au moins étant occupées par des veuves.<sup>6</sup> En 1393, toujours dans le *call*, a lieu la vente d'un *patis*, une courette, un espace non bâti, appelé *patuum*, dit aussi « passage » ce qui correspond bien à sa forme : 10 m de long sur 1,25 m de large.

## Les maisons qui trahissent une modification de l'organisation : subdivisions des maisons, partitions, densifications

En regardant de plus près, si l'ensemble des données semblent confirmer un schéma récurrent, plusieurs observations témoignent en effet de cas particuliers de cet îlot, que l'on peut attribuer au fait que l'on se situe au sein du *call*.

La première originalité tient au module des parcelles, qui influence l'organisation générale du parcellaire. Il est en effet possible de voir une asymétrie inhabituelle du découpage dont témoignent les décalages des murs latéraux des maisons, au lieu d'être dans un même prolongement (cf. fig. 7). La ligne de maisons tournées sur la rue en bas de pente (maisons 1, 2, 3, 11, 12), la rue Saint-François-de-Paule, appartient visiblement au modèle général. C'est à cette ligne qu'appartiennent les deux maisons (1 et 2) séparées par l'élévation en terre massive. Les parcelles mesurent en général 10 m de longueur pour 5 m de largeur. Les surfaces utiles se tiennent dans une petite fourchette oscillant entre 37/38 m<sup>2</sup> et 41 m<sup>2</sup>, ce qui correspond au standard. Les axes des murs latéraux répondent d'ailleurs symétriquement à ceux des maisons de l'îlot d'en face. La ligne adossée (maisons 6 à 10), en haut de pente, était orientée sur la rue fossile appelée dans les textes la « rue intérieure ». On observe ici de nets décalages dans l'organisation de ces parcelles, que les études documentaires permettent d'envisager tournées vers le cœur du *call*. Ces décalages sont générés par la présence d'une grande maison (maison 9) d'une surface utile d'au moins 76 m<sup>2</sup>, et qui est de surcroît la première édifiée. On trouve aussi dans cette ligne de maisons les plus grandes disparités

6 A. Catafau, « Le call... », op. cit., p. 127, d'après Alart s.d., tome G, p. 405, copie de la notule de Guillem Caulasses, 1373, n° 2237.©.

de superficies, celles-ci évoluant entre 24 m<sup>2</sup> et 76 m<sup>2</sup>. Si l'on excepte ces mesures extrêmes, les autres maisons semblent disposer de 35 m<sup>2</sup> à 43 m<sup>2</sup>, ce qui renvoie aux mesures ayant la préférence. En dépit de cette originalité et des conséquences sur l'organisation de l'îlot, ces mesures restent toutefois majoritairement dans les superficies décrites dans les textes. Seule la plus petite superficie de 24 m<sup>2</sup> ne correspond à aucun standard.

La grande maison constitue néanmoins à ce jour un *unicum*. Outre sa superficie majorée, elle présente en effet un plan inédit, différent de celui de la maison-bloc observé plus généralement (fig. 12). Les murs, chaînés, ferment un espace bâti de 30 m<sup>2</sup> qui occupe la moitié avant de la parcelle. Le reste de la propriété, à l'arrière, semble à ciel ouvert. La partie antérieure présente une division par un mur, ce qui conduit à proposer deux hypothèses. La première est qu'il s'agit d'une seule maison, à division interne en rez-de-chaussée servant à isoler des espaces à vocations différentes. L'achat d'une plus grande parcelle permettrait alors de bénéficier d'espaces ouverts à l'arrière de la maison tout en gardant une surface habitable presque équivalente à celle d'une maison élémentaire « classique ». La seconde hypothèse est qu'il s'agit de deux maisons jumelles, construites par un même propriétaire mais avec des occupants distincts. Ces maisons offriraient alors une plus petite superficie habitable pour chaque occupant, mais le bénéfice non négligeable dans ce contexte particulier, et rare à Perpignan, d'un espace en cour ou jardin. Le rez-de-chaussée ne dispose pas de sol mais livre un niveau compact, sans trace d'occupation, ce qui invite à imaginer un revêtement disparu, comme par exemple un plancher.

Si cet exemple témoigne d'un projet radicalement différent, il revêt un caractère unique que l'on pourrait peut-être imputer à l'installation des juifs dans le quartier, avec des conditions de vie spécifiques nécessitant d'adapter le modèle usuel (fig. 13). Cette observation a été corrélée à d'autres faites dans les maisons qui adoptent le plan de la maison-bloc classique. Dans le cas des maisons 2 et 3, par exemple, le mur de terre massive se développe sur toute la longueur des parcelles mitoyennes ce qui conduit d'emblée à restituer deux maisons qui occupent toute la surface. Pourtant, la fouille a montré que leur rez-de-chaussée a été postérieurement divisé en deux espaces en enfilade, de taille à peu près équivalente. Le même phénomène a été observé sur la moitié des maisons de l'îlot, ce qui n'a pas été le cas à Saint-Matthieu. L'hypothèse la plus simple est que ce mur intermédiaire sert à diviser une grande pièce. Mais, grâce à l'apport des textes, il est tentant d'envisager que la maison, d'abord de grande superficie, a été coupée, pour réserver l'habitat à la partie antérieure de la parcelle, tandis que la partie arrière laisserait place à un espace ouvert permettant la respiration de l'habitat au sein de l'îlot. Il est établi que la population juive a été invitée à s'installer à partir de 1243, alors que le quartier était en train de se bâtir. On sait que leur résidence y devient obligatoire à partir de 1251 et que le nombre des familles juives continue à croître durant les deux générations suivantes. L'hypothèse proposée est donc que la première ligne de maisons qui adopte les grandes lignes du programme commun aux trois quartiers médiévaux correspondrait à un ensemble déjà en cours de construction lorsque les juifs s'installent. La construction de la seconde ligne

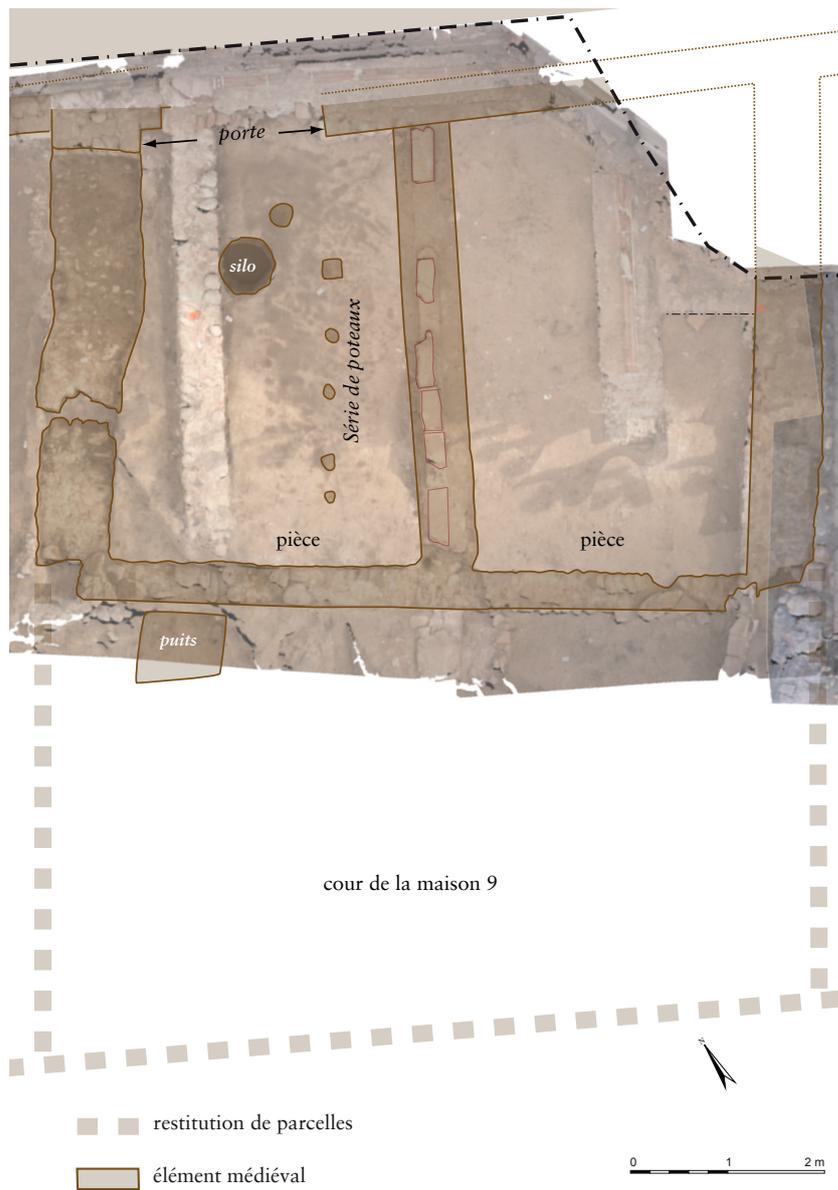


Figure 12 : Le plan et la vue en fin de fouille de la maison 9 (crédit photo : I. Rémy ; topo et photomontage : M. Seguin ; infographie : Chr. Coeuret, V. Vaillé).



Figure 13 : L'adaptation aux besoins : une division pour créer des cours ? (crédit topo : M. Seguin ; infographie : I. Rémy, V. Vaillé)

de maisons, à laquelle appartiennent les maisons atypiques, accompagnerait les fluctuations de la démographie du quartier, d'abord se densifiant, ensuite se relâchant. Les modifications apportées aux premières correspondraient à des adaptations nécessaires, au moins dans une première période.

Dans la paroisse Saint-Jacques, et parfois précisément dans le *call*, quelques actes révèlent en effet, dans les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, au plus fort de la population de la ville, la densification de l'occupation, au travers de la subdivision des maisons, par des cloisons construites de matériaux divers. Dans deux cas, ce sont des veuves qui effectuent ces divisions, sans doute pour des raisons économiques.

Une veuve vend une maison au Puig, à l'exclusion de la partie de la maison qu'elle retient pour elle et les siens, et qui est séparée de la précédente par « *quadam pariete de tapia* », par un mur de terre massive (pisé ou bauge, les documents ne font pas la différence).

Une autre femme, veuve d'un tisserand vend à un maraîcher (*ortolà*) de la ville une partie de sa maison du Puig (la colline Saint-Jacques), séparée de celle qu'elle conserve par un *canis enbragat*, une cloison de « roseaux attachés », entrelacés, comme on le fait pour les clôtures ou les plafonds.<sup>7</sup> La vendeuse exprime la réserve que le nouveau propriétaire ne pourra mettre là ni cochon ni truie...

Toujours sur la colline Saint-Jacques, dans le *call* ou à proximité, cela n'est pas indiqué (et cette absence pourrait plutôt indiquer une localisation à l'extérieur du périmètre du quartier juif), un noble vend à un juif la moitié d'une maison, avec l'obligation de construire entre cette moitié et la moitié conservée par le

vendeur, aux frais partagés des deux voisins, un mur *de petra et calce*, de pierre et de chaux, de l'épaisseur d'un *cayró*, d'une brique, soit 20 cm environ.<sup>8</sup> Les trois voisins de cette maison sont deux juifs et un tisserand chrétien, la « cohabitation » entre les deux religions sur la colline Saint-Jacques n'est pas une simple formule.

La densification de l'occupation se manifeste aussi par la fermeture d'espaces jusque-là ouverts, transformés en maison ou atelier : un autre noble obtient en 1331 l'autorisation de fermer par des murs l'espace qui se trouve sous l'avancée de sa maison, qui se trouve juste à l'extérieur du *call*, le quartier juif. Cet espace occupe la longueur de la façade de la maison, il mesure cinq cannes de long (10 m environ) et s'étend en largeur depuis la façade jusqu'aux arcs sur lesquels repose l'encorbellement. Le propriétaire pourra faire là murs, portes, portails, afin de transformer cet espace en maison ou atelier.<sup>9</sup>

D'intéressantes données sur le partage des maisons du *call*, dont la trace archéologique est difficilement perceptible, se retrouvent dans un acte de 1417, où le curateur des biens des juifs absents, un notaire de Perpignan, attribue en location à divers juifs : un rez-de-chaussée (un *sotulum*) à l'un, dans la maison d'un autre ; quatre chambres de rez-de-chaussée de diverses maisons habitées, dont une dans la maison de l'aumône des juifs ; une chambre à un entresol, où l'on monte par trois ou quatre marches ; une chambre avec terrasse contiguë, située au-dessus d'une des chambres louées au rez-de-chaussée...

## Quelques équipements dans les maisons de l'îlot, par les textes et les vestiges archéologiques

Si, dans le quartier Saint-Matthieu, les investigations dans les élévations n'ont guère permis de caractériser les ouvrages qui équipent les maisons, le travail réalisé dans celui de Saint-Jacques a livré de nombreux éléments qui complètent nos connaissances sur le programme architectural des maisons médiévales de ces trois lotissements. Donnée inédite alors, la fouille a montré l'existence de neuf silos et de deux puits, dont l'attribution médiévale est, dans tous les cas, attestée par un abondant mobilier (cf. fig. 13 et fig. 14). Cinq habitations étaient équipées d'un seul silo et deux autres disposaient chacune de deux silos, sans usage concomitant avéré. Les présomptions sont donc fortes pour envisager la possibilité que la plupart des maisons construites dans ce programme (voire toutes) étaient équipées à l'origine d'un espace de stockage privé. Ces silos présentent des formes et contenances variées puisque le plus petit volume est inférieur à 1 m<sup>3</sup> (dans la maison 9) tandis que le plus gros est de l'ordre de 5 m<sup>3</sup> (dans la maison 3).

8 ADPO, 1B27, fol. 87 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, acte daté du 9 des calendes de janvier 1338, correspondant au 24 décembre 1338.

9 ADPO, 1B26, fol. 56r<sup>o</sup>, 3 juillet 1331, « claudere cum pariete quondam locum qui est subtus quondam porticum cuiusdam domus tue qui protenditur de carreria callis usque ad tenenciam Johannis Reca textoris Perpiniani qui habet in longitudine quinque cannas ad rectam cannam Montispessulani et in amplitudine usque ad archos qui ibi sunt, sic quod ibi possis facere parietes, portalerias et hostia ac domus seu operatoria ad usum et habitacionem tui et tuorum ». Document édité par Rodrique Tréton (Stephant, Carme, Tréton, 2004).

Les documents d'archives, principalement les actes notariaux, donnent parfois quelques informations sur les aménagements intérieurs des maisons. Ainsi, l'étude de l'intérieur des maisons médiévales, par le croisement des sources écrites et archéologiques, est une des pistes de recherche à privilégier pour l'avenir, en particulier par l'étude systématique des actes d'inventaires dans lesquels on trouve de nombreuses informations concrètes sur l'agencement des espaces intérieurs et leur équipement pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Lors de l'expulsion des juifs, en 1493, l'inventaire d'une maison située dans l'entrée du *call* décrit la disposition des pièces : l'entrée (utilisée comme cellier), la salle-à-manger du bas, le bureau (*scriptorium*, où se trouvent livres et documents), la salle-à-manger du haut, la chambre, le toit constitué, au moins en partie, d'une terrasse. La maison est donc assez petite, avec deux pièces par niveau et n'ayant qu'un seul étage. La localisation du cellier, à l'entrée du rez-de chaussée, donne du sens à la présence de silos. Ces derniers sont eux-mêmes attestés dans le *call* par les documents écrits, dès le XIV<sup>e</sup> siècle : en 1320, une maison du *call* avec des *sitges*, des silos, appartient à un tisserand mais est habitée par un

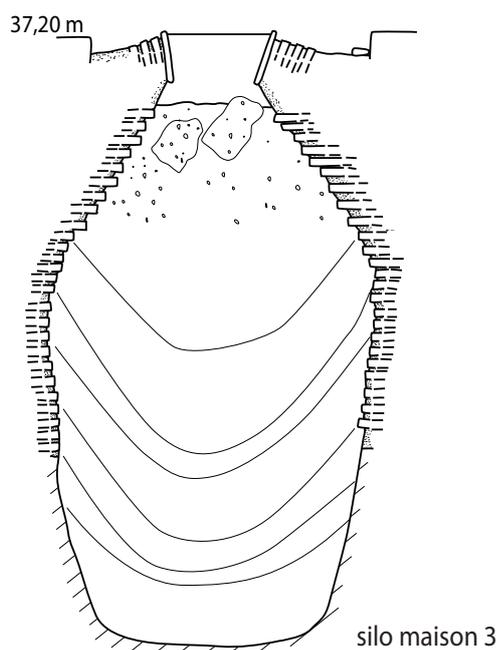
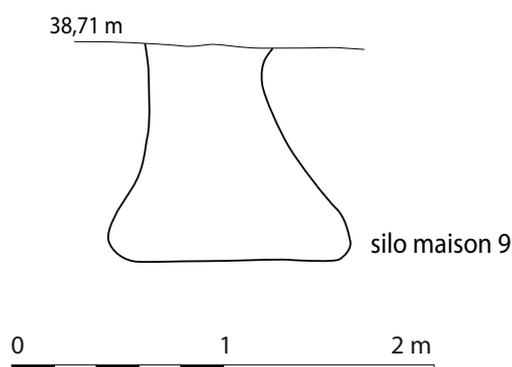


Figure 14 : Les deux silos aux tailles extrêmes : le plus petit de la maison 9 et le plus grand de la maison 3, qui remplace un premier silo de taille plus conventionnelle trouvé à côté (crédit photo : I. Rémy ; relevés : Ph. Ecard, E. Henry).

juif, qui lui paie un cens (Alart s.d., 1880, tome P, 176.). Dans l'un des silos du *call*, très grand, furent enfermés certains notables juifs, comme dans une prison « obscure et profonde », pour les contraindre à payer des charges au régent de la Trésorerie royale, en 1396. On sait que d'autres silos furent creusés encore par la suite, puisqu'un chrétien obtenait en 1435 l'autorisation d'en creuser un.

De même, deux des maisons (maisons 2 et 9) disposaient d'un puits, tous deux dans la partie arrière de la parcelle. Dans le premier cas, le puits se tient contre le mur arrière de la maison dans l'espace ouvert reconnu comme une cour ou un jardin. Le second pose davantage de questions. Il peut être soit au fond de la maison-bloc soit construit dans un espace requalifié en cour après division de la maison. Il s'agit d'ouvrages simples, creusés dans le substrat, l'un de plan circulaire et l'autre carré, toujours sans cuvelage maçonné, ce qui permet aussi d'envisager l'existence d'un habillage en bois n'ayant laissé aucune trace. Ces ouvrages sont aussi mentionnés dans les textes. Par exemple, en janvier 1420, les créanciers de l'*aljama* vendent à Joan de Proxida, marchand de la ville, la synagogue qui appartenait autrefois aux juifs. L'acheteur devra nettoyer le puits qui se trouve dans cette maison.<sup>10</sup>

Les latrines ne sont pas forcément identifiables, et c'est le cas dans ces maisons du XIII<sup>e</sup> siècle qui ne révèlent guère de dispositif lié au confort. La maison 1, qui abritait un atelier de bronzier, a livré une fosse peu profonde dont les quatre angles sont percés par un trou de poteau. Ces creusements servaient vraisemblablement à planter les pièces verticales d'une superstructure en bois. Cet ouvrage est néanmoins indatable. De manière plus opportuniste, le très grand silo de la maison 3 a été réemployé comme latrine et dépotoir, celui-ci étant comblé jusqu'à son ouverture par un très abondant mobilier céramique de la fin de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les textes sont plus évocateurs sur le sujet. L'imbrication des espaces de résidence, au sein d'une maison se trouvant dans le « vieux *call* », près du couvent des Dominicains, a des conséquences pour les servitudes de passage liées à la vidange d'une latrine, problème aigu et occasion de conflit entre deux frères, Gaspard et Joan de Ala, partageant une maison. Celui qui habite sur l'arrière, pour vider dans la rue, une fois par an, la latrine se trouvant dans la cour intérieure, doit traverser l'habitation de son frère. La famille de Joan dispose elle aussi d'une latrine qui se trouve au rez-de-chaussée, près de la pièce qu'elle occupe. Mais Gaspard a fermé d'un mur la porte par laquelle on entre dans cette pièce. Il doit rouvrir la porte et la fermer au moyen d'un fer-à-cheval cloué de sorte qu'on puisse l'ouvrir une fois par an pour nettoyer la latrine qui se trouve auprès de la porte. Joan pourra nettoyer cette latrine en passant par l'entrée de Gaspard, en jetant les ordures dans la rue, une servitude que Gaspard devra accorder à Joan. Toutes les autres portes et ouvertures qui existent entre eux sont fermées à leurs frais partagés.

Dernier exemple d'aménagement, les *clavagueres*, rigoles d'écoulement des eaux, ne sont visibles que si l'archéologie investit les rues, ce qui n'est pas souvent le cas. À l'arrière de l'îlot de Saint-Jacques, une rue fossile a pu être reconnue : fouillée sur une petite superficie, elle présente une largeur de 5 m. La chaussée est

10 Alart s.d., 1880, tome J, 181, manuel de Pierre Vila, 1420, cité dans Catafau, Fontaine 2018, 107.

simplement aménagée de galets disposés de chant et c'est son profil en « V », avec un fil d'eau axial, qui permet l'évacuation des eaux de ruissellement (fig. 15). Quant aux autres aménagements liés à l'eau, comme les caniveaux, observés en grand nombre au sein des maisons, ils appartiennent aux périodes moderne ou contemporaine. Le roi enjoint en 1377 aux *mustaçafs* ou *clavaris* de Perpignan, chargés de la surveillance des rues, de ne rien réclamer de la communauté juive au sujet des eaux usées qui s'écoulent à l'intérieur de leur *call*, dans des caniveaux, des rigoles ou égouts (*in clavageriis*), ce à quoi les clavaires répondent qu'il est de leur compétence de se préoccuper de ces eaux usées car elles s'écoulent hors du *call*, dans les rues de la ville par où les habitants de Perpignan montent à la place du *Puig* et vers diverses portes de la ville.<sup>11</sup>

Après le grand *avalot* de 1391, l'émeute et attaque du *call*, les juifs désertent leur quartier durant plusieurs années. En 1400, un juif possédant une maison qui menace ruine dans le *call* la loue pour quatre ans à un coreligionnaire qui devra investir la somme du loyer en travaux nécessaires. On peut supposer qu'il s'agit de gros œuvre et de toiture, car les autres ajouts éventuels effectués, tels que « puits, cheminée ou étals » qui seraient réalisés en sus des travaux nécessaires et du montant du loyer resteront propriété du locataire qui pourra les emporter ou les détruire à son départ.<sup>12</sup> Même s'il ne s'agit que d'équipements « éventuels » leur mention témoigne de la possibilité de leur existence, celle du puits faisant particulièrement écho aux découvertes archéologiques, tandis que celle de la « cheminée » éclaire des réalités que l'archéologie a du mal à saisir.



Figure 15 : La rue et son filet d'eau (crédit photo : I. Rémy).

11 Alart s.d., 1880 tome G, 198, notule de Guillem Fabre, 1377, n° 165, voir Catafau, Fontaine 2018, 129.

12 ADPO, 3E1/2147, notaire Bernard Fabre, registre manuel.

## CONCLUSION

Les fouilles et les études de bâti conduites depuis une vingtaine d'années ont mis en lumière l'importance du rôle de la terre massive dans la construction des maisons médiévales urbaines. En 1999, la place dominante de la terre massive dans la construction urbaine médiévale à Perpignan était inconnue, et on imaginait encore moins que de nombreuses maisons des quartiers anciens de la ville conservaient des pans entiers de murs en bauge ou en pisé. L'intérêt de cette découverte a suscité de nouvelles recherches historiques en archives : il a ainsi été possible de reconstituer le processus de construction des lotissements dans la ville en forte croissance au XIII<sup>e</sup> siècle, déjà évoqué par Antoine de Roux (de Roux 1996). L'interrogation sur la localisation et la réalité matérielle du quartier juif, le *call*, a renforcé cet intérêt. Au sein des lotissements, le questionnement a porté de plus en plus sur les parcelles et les maisons des nouveaux quartiers, en faisant converger la lecture détaillée des textes, surtout des actes notariés, avec l'attention archéologique aux plus petits faits de l'agencement intérieur des maisons, à leur équipement. La dualité entre espace bâti et espace non-bâti, la question des circulations, des usages privatifs ou collectifs y rejoint des aspects considérés comme plus historiques, devenus indispensables à la compréhension des faits archéologiques : activités professionnelles, niveau social des occupants, relations familiales, démographie, droits seigneuriaux sur les terrains à lotir.

L'exemple de Saint Matthieu est intéressant par la complémentarité exceptionnelle d'une documentation écrite riche pour la phase de lotissement seigneurial d'un quartier bien conservé jusqu'à aujourd'hui, et d'une étude archéologique bien nourrie d'un îlot, dans le sens où elle porte à la fois sur le bâti et le sous-sol, en dépit des conditions de fouilles qui ne permettent pas l'exhaustivité. Saint-Jacques n'est pas en reste, grâce à l'abondante documentation qui permet de restituer une vie au sein de ces maisons, que les vestiges ne permettent pas d'imaginer. Dans ce dernier cas, si l'archéologie montre la pérennité du modèle de la maison de lotissement médiéval dressé au fur et à mesure des études, les textes révèlent une autre forme d'urbanisme qui n'est pas immédiatement perceptible. Les exemples tirés des textes évoquent courettes, passages, jardins, vergers. On y découvre une population nombreuse avec des partages, étonnants parfois, et des règles imposées par les passages liés par exemples au curage des latrines dans la rue...

La rupture d'organisation du bâti est bien visible, et se trouve ailleurs à Perpignan, en particulier dans la fouille du couvent des Minimes, réalisée en 2001. Mais la plupart des maisons ne présentent au premier regard pas de caractéristique originale et les spécificités sont finalement des indices que l'on pourrait qualifier d'assez discrets. Seule une observation fine des particularités mises en lumière permet ainsi d'alimenter les réflexions sur la structuration d'un quartier juif. C'est finalement l'étude documentaire qui permet de bien confirmer et d'appréhender précisément le *call*. Sans les textes, il serait difficile de réaliser que l'on se trouve dans un quartier particulier et d'imaginer le mode vie complexe qui est décrit. Ces documents permettent même une relecture des vestiges. Ainsi, les textes permettent d'envisager que la configuration de la grande maison (la maison 9)

pourrait être explicable par la situation au sein du *call*, nécessitant probablement des besoins particuliers.

L'étude historique et archéologique de la maison apparaît donc comme un moyen privilégié d'observation des transformations de la ville et de la société. La richesse du croisement des deux regards, celui de l'archéologue et celui de l'historien, n'est plus vraiment à démontrer lorsqu'elle s'avère possible. Dans la ville de Perpignan, privilégiée par l'abondance et la qualité des deux types de documentations – archéologique et archivistique – de bons éléments de connaissance des maisons de la ville médiévale ont pu, et pourront encore à l'avenir, être réunis.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALART S.D. : ALART, J.-B. 1880, *Cartulaire roussillonnais*, tome P, p. 176 (Médiathèque de Perpignan, intégralement numérisé, consultable en ligne).
- BONNEFOY. L. 1856, Épigraphe roussillonnaise, *Bulletin de SASL des P.-O.*, vol. X, 1856, p. 433-488.
- CATAFAU, A., FONTAINE, D. 2018, Le call juif de Perpignan : nouveaux aperçus, *Revue des Études Juives*, 2018, 177/1-2, 95-154.
- DE CHAZELLES, C.-A., LEAL, E., BERGERET, A., REMY, I. (coords.), à paraître, *Maisons et fortifications de terre au Moyen Âge en Midi méditerranéen*.
- DE ROUX, A. 1996, *Perpignan : de la place forte à la ville ouverte, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Perpignan : Archives communales de Perpignan.
- GUYONNET, F. 2001, *Rue de l'Anguille. Étude des élévations à Perpignan (Pyrénées-Orientales)*. DFS, AFAN. SRA Languedoc-Roussillon, (inédit).
- REMY, I., DE CHAZELLES, C.-A., ALESSANDRI, P., CATAFAU, A. 2003, *Rapport de diagnostic. Des maisons de terre sur un îlot du quartier Saint-Matthieu à Perpignan (P.-O.)*.
- REMY, I., DE CHAZELLES, C.-A., CATAFAU, A. ALESSANDRI, P. 2009, Des maisons en terre médiévales sur un îlot du quartier Saint-Matthieu, à Perpignan. Premiers éléments de réflexion, *Archéologie du Midi Médiéval*, 2009, 53-95.
- REMY, I., CATAFAU, A., DE CHAZELLES, C.-A. 2014, Quelques données morphologiques et techniques concernant les maisons médiévales en terre massive d'un îlot du quater Saint-Matthieu, PASSARRIUS, O., CATAFAU, A. (dir.), *Un palais dans la ville : Perpignan des rois de Majorque*, 2014, (vol. 2), Perpignan, Trabucaire Editions, 247-256.
- REMY, I., CATAFAU, A., COMMANDRE, I., FOREST, V., THUAUDET, O., ROS, J., FIGUERRAL, I. 2017, *Perpignan (66)*. Rapport final d'opération. *Perpignan. 10 rue de l'Académie ou Maison de retraite du Saint-Sacrement*, 511 p.

STEPHANT, P., CARME, R., TRETON, R. 2004, Perpignan (Pyrénées-Orientales), Prospection archéologique en liaison avec le couvent des Minimes, Rapport d'études historiques et archéologiques, Hadès, avril 2004, Annexe 3, documents.

TRETON, R. (edició i estudi a cura de) 2010. Diplomatari del Masdú, Barcelona : Fundació Noguera, 5 vol.